

Le directeur de l'hôpital s'éclipse, avec le sentiment du devoir accompli

L'annonce de son départ en a surpris plus d'un. Après quatre ans à la tête de l'hôpital de Denain, le directeur Éric Lagardère fait ses valises. Il prend dès aujourd'hui la direction des hôpitaux de Soissons et Château-Thierry (Aisne).

PAR VALÉRIE AUBERT
denain@lavoixdunord.fr

DENAIN. Pourquoi quitter Denain, après quatre ans d'exercice ? « J'avais envie de relever un dernier défi », confie Éric Lagardère, 55 ans. Comme l'a rappelé le Dr Agnès Fabianek, gériatre et présidente de la commission médicale d'établissement, à l'automne 2014, un mois après sa prise de fonction, le nouveau directeur découvrait que la situation financière dont il héritait était bien moins florissante que ce qui avait été annoncé. Il n'eut alors d'autre choix que d'établir un plan de retour à l'équilibre. Ce qui a permis à l'hôpital denaisien de « voir l'avenir avec plus de sérénité ».

CHANGEMENT D'ÈRE ET DE PROJETS

« Nous avons changé d'ère grâce au projet médical 2015-2020 et au projet d'établissement 2018-2022 », ce dernier comprenant notamment la réhabilitation du « V120 », le bâtiment de gériatrie, pour un montant de 15 millions d'euros. « Nous avons eu deux tiers des financements », a rappelé le directeur. Un projet d'établissement qui comprend aussi un volet social. Au cours de ses quatre ans à Denain, Éric Lagardère aura également eu à gérer la mise en place du GHT, le groupement hospitalier de territoire du Hainaut-Cambrésis, qui regroupe douze hôpitaux, et une collaboration accrue avec le centre hospitalier de Valenciennes.

« Mon ambition était surtout de



Éric Lagardère va prendre la double direction des hôpitaux de Soissons et Château-Thierry, dans l'Aisne. La maire lui a promis de lui remettre la médaille de la Ville lors de ses vœux en janvier.

vous donner un cap pour les prochaines années », a déclaré le directeur. « Nous pouvons être fiers du travail accompli. »

FIERTÉ D'AVOIR DONNÉ « UNE FEUILLE DE ROUTE »

Son successeur trouvera trois dossiers sur son bureau, qu'a énumérés Éric Lagardère : « la rarefaction des ressources, financières et humaines ; le développement d'associations transparentes entre établissements ; la prise en compte des risques psychosociaux ».

« Je pars avec une certaine nostalgie. Je garderai un souvenir très particulier de Denain. »

ÉRIC LAGARDÈRE

« Je pars avec une certaine nostalgie. Je garderai un souvenir très particulier de Denain, a-t-il encore déclaré. Ce dont je suis le plus fier, c'est d'avoir donné une feuille de route pour l'hôpital. Avec un regret : ne pas avoir participé à sa mise en œuvre. » En attendant la nomination de son successeur, appelé à prendre ses fonctions début 2019, l'intérim sera assuré par le directeur général de l'hôpital de Valenciennes, Rodolphe Bourret.

« L'hôpital de Denain restera l'hôpital de Denain, a tenu à rassurer la maire Anne-Lise Dufour. Il n'est dans la tête de personne que Denain n'a pas besoin d'un hôpital. Sachez compter sur notre détermination pour qu'il conserve son autonomie. » ■



Dr Agnès Fabianek, présidente de la commission médicale d'établissement, a remercié Éric Lagardère pour son « investissement ».

« Il part un peu au milieu du gué »

Christophe Lauwers, secrétaire du syndicat CGT, se souviendra d'Éric Lagardère comme d'« un gros travailleur ; il a une puissance de travail énorme, avec de grandes connaissances financières ». Il regrette qu'il parte « un peu au milieu du gué ». Au cours de ces quatre années, « on a eu des moments forts, des échanges musclés mais respectueux ». Le syndicaliste ne se fait guère d'illusions quant à celui ou celle qui prendra la suite : « Un chef d'établissement n'a pas tous les pouvoirs, ses marges de manœuvre sont limitées. » Une chose est sûre : « On continuera à se battre pour défendre notre hôpital et pour que les conditions de travail restent correctes. » ■

Portes ouvertes
14, 15 et dimanche 16 septembre
à Jeumont

VERANDAS CHARRIER
213 RUE MARX DORMOY
TEL: 03 27 39 34 06
www.verandas-charrier.fr

5211.

Extrait du journal La Voix du Nord - Lundi 10 septembre Page:12/13

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)